



faits saillants

SANTÉ PUBLIQUE

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DSP DE LA MONTÉRÉGIE AUPRÈS DES CSSS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE *École en santé*

En raison du caractère novateur de l'utilisation de l'approche socioconstructiviste dans la pratique d'accompagnement personnalisé, l'équipe jeunesse de la DSP de la Montérégie a souhaité l'inscrire dans une démarche d'autoévaluation afin de tirer certains enseignements de l'expérience. Les propos qui suivent documentent et analysent le soutien apporté par l'équipe jeunesse aux CSSS pour élaborer un plan de développement professionnel des intervenants pivots et des intervenants travaillant en milieu scolaire, impliqués dans la réalisation de l'approche *École en santé*.

1. DÉFINITION DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'accompagnement personnalisé de la DSP constitue un moyen qui vise à offrir à un CSSS une présence soutenue pour répondre à un besoin particulier exprimé ou reconnu par celui-ci. Cet accompagnement s'inscrit dans une relation de collaboration entre un professionnel, qui agit comme accompagnateur, et les membres de l'équipe du CSSS. Dans le cadre de cette relation, l'accompagnateur utilise ses ressources personnelles et professionnelles pour aider l'équipe du CSSS à mobiliser et à optimiser ses propres ressources dans le but d'atteindre le résultat souhaité.

Selon l'approche socioconstructiviste, adoptée par l'équipe jeunesse et utilisée par le milieu scolaire, l'accompagnement personnalisé doit amener les gestionnaires et les intervenants concernés à construire de nouveaux savoirs et savoir-faire à partir de leurs connaissances, de leur vécu et de leurs interactions avec les autres. De plus, il pourrait contribuer à une plus grande appropriation des résultats par les participants.

2. COMPOSANTES DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe jeunesse a mis en lumière les principales composantes de l'accompagnement personnalisé pour favoriser la progression des individus et des groupes dans un processus de changement. Elles concernent les aspects suivants :

- soutenir la construction des connaissances en amenant les participants du CSSS à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés;
- préparer, avec des représentants du CSSS, les rencontres de travail et recueillir les propos des participants tout au long de la démarche;
- assurer un leadership en animant ou coanimant les rencontres afin d'influencer les pratiques professionnelles vers les changements souhaités;
- favoriser un regard réflexif et critique des participants en posant des questions, sans pour autant donner des réponses;
- respecter le rythme des participants et leurs expériences de travail dans le choix des compétences professionnelles à développer;
- soutenir la prise de décision à l'aide d'outils (ex. : cadre de référence et gabarit d'un plan de développement de compétences) tout en laissant aux participants le soin de déterminer le comment faire.

3. FACTEURS FAVORABLES À SA RÉALISATION

L'analyse du processus d'accompagnement personnalisé permet d'identifier certains facteurs favorables à sa réalisation. Ces facteurs sont :

- la présence d'un lien de confiance entre les membres de l'équipe du CSSS et l'accompagnateur;
- la formulation d'une demande ou d'un besoin explicite par le CSSS;
- la clarification de la demande de soutien du CSSS;
- les échanges préalables sur l'offre de service du CSSS en milieu scolaire;
- la planification des rencontres;
- la présence des gestionnaires du CSSS dans la démarche;
- l'historique de l'action de promotion / prévention dans le CSSS;
- le positionnement du CSSS concernant :
 - ✓ l'intérêt pour déployer des activités de promotion / prévention en milieu scolaire;
 - ✓ la disponibilité des intervenants scolaires pour réaliser ces activités de promotion / prévention;
- l'intérêt et la disponibilité des intervenants pour s'approprier les meilleures pratiques dans le cadre de l'approche *École en santé*;
- le soutien des intervenants pivot dans l'application de ces meilleures pratiques.

4. COMPÉTENCES REQUISES

L'art d'accompagner les membres de l'équipe du CSSS dans l'élaboration d'un plan de développement professionnel nécessite certaines compétences. Selon le point de vue des accompagnateurs, les compétences requises concernent les aspects suivants :

- être à l'écoute des besoins exprimés par le CSSS tout en respectant son rythme;
- faire preuve d'une grande souplesse (agir d'une façon structurée tout en étant flexible dans les modalités de réalisation);
- exercer un leadership d'accompagnement, c'est-à-dire communiquer clairement une vision et savoir accompagner un groupe dans un processus de changement.
- avoir une posture d'accompagnement qui favorise la collaboration et met à profit l'expertise de chacun;
- utiliser la pratique réflexive pour coconstruire avec les personnes accompagnées;

- avoir une influence stratégique (utiliser différentes stratégies pour faire adopter les pratiques les plus efficaces);
- avoir une orientation client (souci de satisfaire et d'aider);
- être capable de travailler en équipe;
- savoir communiquer (être attentif aux autres et communiquer efficacement);
- être en mesure d'animer ou de coanimer les rencontres;
- connaître l'objet d'accompagnement (approche *École en santé*);
- comprendre le contexte du CSSS.

Parmi tous les savoirs utiles pour accompagner efficacement le CSSS, l'équipe jeunesse estime que le savoir-être est le plus important. Selon elle, on se doit d'être à l'écoute des besoins du CSSS et de respecter son rythme ce qui exige beaucoup de souplesse de la part de l'accompagnateur.

5. CONDITIONS DE RÉALISATION

Pour soutenir le CSSS dans l'élaboration d'un plan de développement professionnel, certaines conditions de réalisation doivent être prises en compte. Sur la base de l'expérience de l'équipe jeunesse, ces conditions de réalisation sont les suivantes :

- être formé à l'accompagnement personnalisé (approche socioconstructiviste ou autre);
- assurer le développement continu de cette expertise d'accompagnement au moyen du coaching et d'activités de groupe (analyse de pratique);
- être régulièrement en action afin de mettre en pratique les enseignements reçus et développer ses compétences;
- répondre à une demande clairement identifiée ou un besoin reconnu par le CSSS pour lequel il s'est fixé des objectifs;
- avoir le temps nécessaire pour exercer un rôle conseil (préparation, animation et rétroaction des rencontres) et soutenir le CSSS dans son rôle d'exécution (planification et réalisation des activités de développement professionnel);
- réaliser, de préférence, une démarche d'accompagnement auprès d'un seul CSSS à la fois.

DISCUSSION

À la lumière de ces résultats, l'accompagnement personnalisé constitue certainement un moyen pertinent pour soutenir le CSSS dans l'élaboration d'un plan de développement professionnel.

Le recours à l'accompagnement personnalisé est déterminé par la présence de ces considérations :

- le besoin de soutien clairement exprimé ou reconnu par le CSSS, besoin nécessitant une présence soutenue d'un professionnel de la DSP;
- l'intérêt et la disponibilité des ressources du CSSS pour participer à une démarche réflexive;
- l'accès préalable à de la formation, du coaching et des analyses de pratique au profit des accompagnateurs;

- la disponibilité des accompagnateurs pour préparer, animer ou coanimer et assurer le suivi des rencontres.

Pour répondre aux différents besoins de soutien du CSSS, les professionnels de l'équipe jeunesse ont recours à divers moyens de soutien (formation, développement d'outils, rencontres régionales, etc.). Lors d'un projet d'élaboration d'un plan de développement professionnel, en l'absence de l'une ou l'autre des considérations énumérées ci-dessus, d'autres moyens de soutien devraient être considérés.



Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Auteurs : Christian Viens et Yolaine Noël, agents de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique

Conception graphique : René Larivière

Avril 2014

Pour la version intégrale du document, [cliquez ici](#)